



CHARTRE POUR LES BOURSES D'ÉTUDES SUPERIEURES DE L'ASA à MADAGASCAR

L'accès à l'éducation est au cœur des programmes de réinsertion de l'ASA. Permettre l'accès aux études, c'est donner la possibilité à un jeune de choisir son avenir.

L'éducation est primordiale pour espérer pouvoir un jour sortir du cycle infernal de la pauvreté.

Depuis 32 ans, L'ASA permet à Madagascar une réinsertion rurale et une réinsertion urbaine à des familles précarisées grâce à la formation et l'installations d'agriculteurs. Devant la motivation de leurs enfants à étudier, et l'envie de plusieurs familles françaises de les aider, nous avons mis en place un soutien sous la forme de parrainages. Ces parrainages permettent aux enfants et aux jeunes de suivre leur scolarité, une formation et contribuent également à l'amélioration de leurs conditions de vie et à l'accès aux soins médicaux.



« Accompagnons-les vers l'avenir ! »

LA BOURSE D'ÉTUDE

La bourse d'étude permet d'apporter une aide précieuse aux jeunes des villages de l'ASA venant d'obtenir leur BAC. Elle participe aux frais de scolarité : inscription, photocopies, fournitures scolaires et apporte une aide alimentaire à des élèves motivés, souhaitant poursuivre leurs études dans le supérieur.

LES PARRAINS

Les parrains sont des personnes, qui s'engagent dans la mesure du possible pour plusieurs années dans l'accompagnement financier des études d'un jeune. **La durée de l'engagement** est d'un an minimum. Le parrain reste cependant toujours libre d'interrompre son soutien financier.

En cas d'échec scolaire de l'étudiant, s'il n'est pas dû à une maladie, la bourse d'étude s'arrête et un autre étudiant en bénéficiera avec l'accord de son parrain.

La participation est de 25 euros par mois.

Coût réel mensuel après déduction fiscale : 8.5 euros.

Les parrains acceptent que le transfert d'argent soit fait par **ASAM Provence** qui l'adresse à son correspondant sur place : l'**ASA**. Celui-ci s'occupe de la distribution du don et des échanges de lettres.

CORRESPONDANCE

Lorsque les parrains ont signalé leur candidature, ils reçoivent le dossier d'un jeune décrivant sa situation familiale et sociale ainsi que sa lettre de motivation.

Une correspondance peut alors s'établir. Elle est assurée par l'intermédiaire d'ASAM Provence par mail asamprovence@gmail.com

et de l'équipe parrainage de l'ASA : village st François lot II-Y-43G
Ampasanimalo (ambony) Andrainarivo 101 ANTANANARIVO.
MADAGASCAR

L'équipe de parrainage adresse aux parrains une lettre d'informations par mail qui relate la vie, les activités et les réalisations de l'association deux fois par an. Ce courrier est accompagné d'une lettre ainsi que d'un relevé de notes du jeune étudiant si le parrain en fait la demande.

L'ASA est une organisation dont le but est d'aider les jeunes dans leur pays, on ne parle d'accueil en France. Le parrain peut en revanche rencontrer son filleul lors d'un voyage à Madagascar ; il préviendra l'association à l'avance afin de bien organiser cette rencontre.

L'OBJECTIF

L'association malgache, ASA reçoit les fonds des bourses d'étude par l'intermédiaire de son partenaire français ASAM Provence et peut ainsi offrir aux jeunes qui ont choisi leur orientation post bac :

1. Prise en charge des frais de scolarité : inscription, voyage d'étude, fournitures scolaires avec dans la mesure du possible du matériel informatique révisé amené de France et du matériel médical pour les paramédicaux
2. Logement : prise en charge des frais d'internat ou de la location d'une chambre si le jeune n'a pas de famille pour l'héberger
3. Aide ponctuelle alimentaire
4. Soutien sanitaire en cas de maladie grave.

MODALITES

1/Contacter **ASAMPROVENCE** pour recevoir la fiche d'un jeune étudiant asamprovence@gmail.com ou Tél : 06 79 80 38 17

2/ **Etablir le virement de 25€ sur le compte ASAM Provence**

IBAN FR76 19106 00834 43629126989 80

3/ Nous avertirons le jeune de la bonne nouvelle et le parrainage commence, il peut s'inscrire dans une université à Madagascar.



ASAM PROVENCE Association de solidarité internationale d'intérêt général

586 av de la République – 83560 VINON sur VERDON – email : asamprovence@gmail.com- Tél 0679803817

www.asafrance-madagascar.org